

Technicien en identification criminelle

RNCP4629 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	345t
Code(s) ROME	K1706
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	23/06/2011

Certificateur(s)

Ministère de la Défense

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les techniciens en identification criminelle sont des sous-officiers, titulaires du titre d'officier de police judiciaire, qui ont pour mission d'organiser les constatations sur une scène de crime, d'effectuer des opérations techniques complexes en respectant les protocoles d'intervention et de méthodologie, d'éclairer les directeurs d'enquête et les magistrats sur les possibilités techniques et scientifiques, d'assurer les liaisons entre enquêteurs et laboratoires d'analyse et de témoigner en justice.

Ils organisent les investigations, prélèvent, saisissent et conservent les preuves, établissent les pièces de procédures, assurent un suivi des analyses réalisées en laboratoire civil ou militaire, interprètent les résultats des analyses, conseillent le directeur d'enquête et le magistrat.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités ou compétences attestées : - Connaître de manière approfondie les textes réglementaires et législatifs du droit pénal général, de la procédure pénale et du droit pénal spécial (connaissance des infractions)

- Connaître les règles d'organisation d'une enquête judiciaire
- Rédiger les procédures exemptes de causes de nullité
- Maîtriser les techniques de communication
- Appliquer les règles de déontologie notamment dans le cadre du respect du secret de l'enquête, du respect des principes des libertés individuelles et de la dignité humaine et du respect des droits de la défense
- Maîtriser les techniques de protection et de sécurité
- Maîtriser les techniques d'intervention (reconnaissance et évaluation de la scène de crime, les photographies judiciaires de détail et la proxyphotographie en lumière naturelle, artificielle et sous UV, la détection, le prélèvement et le conditionnement des traces et indices, les croquis des lieux, les effets de combustion et d'explosion, les comparaisons d'empreintes et de traces)
- Connaître les possibilités techniques des laboratoires

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le technicien en identification criminelle exerce ses fonctions au sein des unités de recherches de la gendarmerie nationale (brigade de recherche, section de recherche...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Emploi accessible : technicien en identification criminelle

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Habilitation personnelle par arrêté du procureur général près la cour d'appel dans le ressort de laquelle se trouve le siège des fonctions de l'OPJ (art 16 2°, 16 al .4 et R.13 code de procédure pénale ; art.R 13 al.2 et R.15 du CPP; art. 16 al. 4 et R. 15 du CPP).

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est composé du directeur de l'enseignement, du directeur de stage et de quatre formateurs du CNFPJ ainsi que d'un représentant de l'institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN) à Rosny-sous-Bois et d'un représentant d'une unité de recherche locale (compte tenu des impératifs de service).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	23/06/2011
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4629/>